

Rapatriement de corps

Le produit est destiné à tous les résidents musulmans d'origine étrangère, qui souhaitent, en cas de décès que leur corps soit rapatrié et inhumé dans leur pays d'origine dans le pur respect des rites musulmans.

TABLEAU DES GARANTIES

Rapatriement de corps vers le pays d'origine :

En cas de décès du bénéficiaire survenu en France métropolitaine, nous prenons en charge :

- Le rapatriement du corps vers l'aéroport international de son pays d'origine, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives
- Les frais de traitement post mortem, de mise en bière et d'aménagements spécifiques au transport

Transport du corps jusqu'au lieu d'inhumation :

Nous prenons en charge le transfert du corps depuis l'aéroport international jusqu'au lieu d'inhumation.

Mise à disposition d'un titre de transport :

Nous prenons en charge le transport aller-retour d'une ou deux personne(s) désignée(s) (avion classe économique) afin de procéder aux démarches administratives et d'assister aux obsèques dans le pays d'origine.

En cas de décès dans le pays d'origine :

Si à l'occasion d'un déplacement ponctuel, le bénéficiaire décède dans son pays d'origine, nous prenons en charge les soins de préparation et le transport du corps jusqu'au lieu d'inhumation.

En cas de décès et d'inhumation dans le pays de résidence :

Si le décès survient en France métropolitaine, nous prenons en charge le rapatriement ou le transport du défunt jusqu'au lieu des obsèques et prenons en charge les frais nécessités par les soins de préparation et les aménagements spécifiques au transport du corps jusqu'au lieu d'inhumation à concurrence des frais réels.

Les frais de cercueil

Ils sont pris en charge.

AGE LIMITE A L'ADHESION

Adhésion possible pour les personnes âgées de 18 ans minimum.

Pour les contrats familial: âge des enfants limité à 24 ans pour les souscripteurs de moins de 50 ans

Pour les contrats familial: âge des enfants limité à 21 ans pour les souscripteurs de 50 ans et plus

TERRITORIALITE

Lieu de résidence habituel : France métropolitaine

Lieu d'inhumation : Zone maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) et France pour les moins de 50 ans

Lieu d'inhumation : Algérie uniquement pour les souscripteurs de 50 ans et plus

EFFET ET DELAI DE CARENCE

Le contrat est à effet immédiat pour tout décès accidentel. Il prendra effet que 180 jours après la date de souscription pour tout adhérent, ce délai de carence concerne uniquement les nouveaux abonnés qui ne bénéficient pas d'une garantie similaire au moment de la souscription du présent contrat.